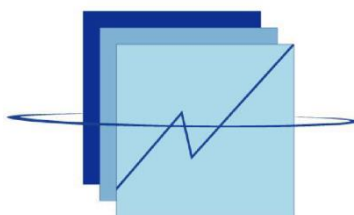


*République du Sénégal*



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION**



**ANSD**

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

**SOUS-COMITÉ TECHNIQUE DES PROGRAMMES STATISTIQUES :  
COMPTE RENDU DE LA TROISIÈME RÉUNION**

**DAKAR, 06 DECEMBRE 2023**

Décembre 2023

Ce Mercredi 06 Décembre 2023, aux environs de 9h 45mn, dans les locaux de L'ANSD, une réunion a été conviée regroupant les membres de l'axe 2 et quelques membres de l'axe 3 du sous-comité des programmes statistique pour le compte de la quatrième Stratégie national de Développement de la Statistique (SNDS).

Après une légère modification de l'agenda par le présidium, l'ordre du jour a été classé ainsi et a porté essentiellement sur les points suivants :

1. Présentation de la définition du concept urbain
2. Présentation du plan d'action final de la SNDS IV
3. Présentation du cadre logique de la SNDS IV

### **1) Déroulement de la Rencontre**

A l'entame de ses propos, le Directeur de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation (DMCI) à l'ANSD, a d'abord souhaité la bienvenue à l'ensemble de la coordination et a exprimé toute sa gratitude et ses remerciements à l'égard des efforts déployés tout au long du processus d'élaboration de la SNDS IV.

En effet, la phase d'élaboration s'est faite sur une période de huit (8) mois durant lesquelles, des maquettes de plan d'action et des questionnaires ont été envoyés aux sectoriels dans le cadre de l'identification des activités de la SNDS IV. C'est le lieu de remercier l'ensemble des parties prenantes et l'occasion de partager le plan d'action finalisé avec les sectoriels. Avant de revenir sur l'importance de la rencontre, un tour de table est effectué pour faire connaissance avec la nouvelle équipe de la DMCI.

### **2) Présentation de la Définition du concept urbain**

Intitulé projet de définition et d'opérationnalisation de la notion, la définition du concept « urbain » est présentée par l'équipe de la Direction des Statistiques démographiques et sociales (DSDS) de l'ANSD. La présentation s'est appesantie sur le **contexte et la justification** du concept. Au Sénégal, il y'a une confusion sémantique depuis toujours entre les concepts « commune » et « urbain ». La revue de la littérature a été présentée avec la mise en évidence de quelques approches utilisées et adoptées par certains pays de l'occident et de la sous-région. Les critères arrêtés dans le cadre de la nouvelle définition de l'urbain sont également partagés avec les

participants. Il s'agit notamment, du statut administratif de la localité, le seuil minimum de population, la continuité des zones bâties, l'accès à l'eau et à l'électricité, l'existence de services sociaux de base, l'exercice d'activités agricoles, etc. A la suite de la présentation de la méthodologie et des critères, les localités qui après l'application de la nouvelle définition ont été partagés. Il en est ressorti que la région de Dakar est entièrement urbanisée. En ce qui concerne la région de Diourbel, Touba et beaucoup de villages environnants sont maintenant devenues des zones urbaines.

### **Intervenants**

Le représentant du ministère de la santé, est revenu sur l'importance des concepts évoqués et de la pertinence du contenu de la présentation. Il encourage à ce que les sources soient intégrées dans la présentation des cartes avant de terminer par une interrogation sur la prise en compte des prévisions en cas d'explosion démographique à court et moyen terme dans certaines localités puisque le recensement se fait tous les 10 ans.

La représentante de la SONES, a quant à elle, axé son intervention sur les critères fondamentaux évoqués lors de la présentation notamment, sur l'accès à l'eau avec un taux de 36% qu'elle juge faible selon les données de la SONES.

Le représentant du ministère du sport, est intervenu pour avoir une précision sur la localité de Kounoune à travers les critères qui selon lui, a toutes les caractéristiques d'une zone urbaine.

Le représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), lors de son intervention précise, qu'il n'y a pas eu de politique de la ville mise en place pour le Sénégal, et s'interroge sur les critères posés lors du recensement.

Le consultant en charge des statistiques démographiques sociales et judiciaires, est revenu sur le choix des concepts en proposant l'utilisation du concept « adaptation » au lieu de « tropicalisation ». En tant que statisticien, il précise la nécessité d'appliquer les critères aux à toutes les communes urbaines et partage l'idée de la représentante de la SONES qui considère le seuil fixé pour l'accès à l'eau très faible. A cet effet, il propose qu'un seuil de 50% soit retenu.

A l'issu des préoccupations évoquées, Monsieur l'équipe de la DSDS est revenu sur les questions en apportant des réponses sur l'ensemble des préoccupations soulevées. Le présentateur a précisé qu'il est prévu de reprendre l'activité après chaque recensement de la population. Par rapport au taux d'accès à l'eau, il a signalé que le taux défini est un seuil minimum. Pour ceux qui est de la définition de la ville, l'équipe précise que l'ANSD s'aligne sur le découpage administratif qui ne définit que cinq (05) villes officielles au Sénégal.

## **2. Présentation du plan d'action final de la SNDS IV**

Le Plan d'action de la quatrième Stratégie nationale de Développement de la Statistique est présenté à travers le socle, les objectifs stratégiques, les piliers, les actions et les activités dont 444 activités sont recensées, regroupées par action (111 actions) et objectifs stratégiques (116 objectifs).

Le Budget de la SNDS qui est estimé à 88,9 milliards de Fcfa est prévu sur les cinq (05) années avec 75% financé par l'Etat sénégalais avec un taux de 21% qui reste à financer nécessitant le soutien des partenaires techniques et financiers, qui se sont déjà engagés pour 4%.

La Synthèse du Plan d'action se résume par le renforcement du système statistique, l'Engagement financier de l'état, les Priorités et les engagements, les Défis et perspectives (mobilisation des ressources, gestion efficace des ressources, impact durable)

### **Intervenants**

Le représentant du MSAS, est intervenu en proposant de mettre en place un plan d'action conformément aux acquis en se rapprochant du Coordonnateur du Système d'information sanitaire (SIS) du Ministère de la Santé cela permettra de mieux analyser la qualité des données et pour une meilleure harmonisation de l'information.

## **3. Présentation du cadre logique de la SNDS IV**

Le consultant est revenu sur l'Objectif et l'importance du cadre logique, sur la contribution du cadre logique à la réalisation des objectifs de la SNDS IV et pour ensuite terminer sur une vue d'ensemble de la chaîne des résultats.

### **Intervenants**

Le représentant du MESRI, remarque que sur certaines cibles du cadre logique, de par la dénomination qualitative, il serait plus pertinent de les quantifier à chaque fois que la possibilité se présente. Il ajoute qu'en rapport avec la formation pour la cible de faire un cumul. En ce qui concerne le recrutement des statisticiens, il propose d'associer les autres écoles et/ou universités qui forment des statisticiens au même titre que ENSAE.

A l'issue des préoccupations soulevées, le consultant en plus des réponses apportées, propose que le document soit partagé pour éventuellement, des amendements qui seront initiés. En ce qui concerne les indemnités pour le déploiement des agents statisticiens, des réflexions poussées seront mises en place pour en tirer les meilleurs propositions et/ou recommandations. A l'issue de ce travail laborieux élaborés par les consultants et de la pertinence des intervenants dans le but de parfaire le document, la présidente de la séance par ailleurs représentante de l'ANPEJ, a remercié l'ANSD, les consultants et tous les participants qui ont répondu présent à cet atelier de partage.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente a levé la séance à 15h 07 mn.

Rapporteur

Amadou BALDE